



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 23 novembre 2017
Convocation des conseillers :
le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Daniel Codello, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 7.2.1. Budget rectifié pour l'année 2017; décision

Vu le budget rectifié pour l'exercice 2017 présenté par le Conseil d'Administration de l'Office Social;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Office Social du 18 octobre 2017 arrêtant le budget rectifié pour l'exercice 2017;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ainsi que la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

le budget rectifié de l'Office Social d'Esch-sur-Alzette pour l'exercice 2017, à savoir:

- en recettes (service ordinaire) à la somme de 3.155.250,00 EUR
- en dépenses (service ordinaire) à la somme de 3.155.250,00 EUR
- en recettes (service extraordinaire) à la somme de 2.195,00 EUR
- en dépenses (service extraordinaire) à la somme de 2.195,00 EUR

en séance

date qu'en tête